



# Bulletin municipal

- La Mairie de Saint-Remèze vous informe -

## L'ÉDITORIAL DU MAIRE



Pour les collectivités territoriales, le début de l'année civile est synonyme de préparation budgétaire. Il s'agit d'inscrire sur un document prévisionnel l'ensemble des dépenses et recettes qui se réaliseront au cours de l'année civile. Outre le principe de l'équilibre budgétaire car les dépenses ne peuvent pas être plus élevées que les recettes (contrairement au budget de l'Etat !), le budget communal s'articule en deux parties : **le fonctionnement et l'investissement**. La logique comptable veut que l'excédent de fonctionnement (recettes supérieures aux dépenses) viennent aider à financer les dépenses d'investissement.

Pour l'année 2015, voici donc les principales dépenses d'investissement qui seront inscrites au Budget 2015, document à voter en Conseil Municipal avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile concernée.

### **Travaux de réhabilitation du bâtiment Mairie :**

La toiture sera complètement remplacée (poutres et chevrons sont obsolètes), l'isolation sera réalisée, un chauffage adapté sera installé. L'accueil sera réorganisé au rez-de-chaussée pour une meilleure accessibilité à tous et l'agence postale communale sera accessible depuis l'entrée principale du bâtiment.

Les travaux qui s'étaleront sur 4 à 5 mois débiteront au mois de juin.

### **Mise en valeur et réhabilitation du ruisseau des Fonts :**

La valorisation du patrimoine communal a deux objectifs : le premier est celui de maintenir en état ce qui a été réalisé par des générations antérieures, le second est d'utiliser ce patrimoine pour « donner à voir » aux visiteurs et aux habitants de la commune.

La remise en état du ruisseau du Pont du Barry jusqu'au lavoir s'inscrit dans ce cadre. Au-delà de la balade piétonne sur un site sécurisé, la découverte du bâti en pierres sèches avec la mise en valeur de la « Pompette », du lavoir public et de la calade, ainsi que l'amélioration de l'accès aux jardins seront au centre de ce réaménagement qui intégrera aussi la réparation de certains dégâts causés par la crue du 14 novembre dernier.

### **Suppression de l'antenne téléphonique installée près de l'école :**

Installée au milieu des années 1980, l'antenne téléphonique (technique filaire) qui défigure l'entrée du village et surplombe le bâtiment école va être supprimée. Après plusieurs rencontres de travail, un accord a été trouvé avec la société Orange pour l'enlèvement de ce dispositif. L'entreprise Orange procède actuellement à l'acheminement de la fibre optique depuis Bourg-St-Andéol (travaux pratiquement terminés), puis effectuera le démontage des relais et le nouveau câblage.

La commune assurera ensuite, l'enlèvement et l'évacuation de l'antenne (partie métallique) et de son support d'ancrage en béton. Ces travaux devraient se dérouler au début de l'été.

### **Voirie communale et inter-communale :**

Par décision du Conseil Municipal certaines voiries ont été transférées à la communauté de communes qui s'est dotée de cette compétence pour les travaux d'entretien et de remise en état. La desserte du circuit Berg – Javelas sera rénovée en priorité compte-tenu de son aspect fonctionnel sur la commune (habitations principales + desserte des terres agricoles). Une autre opération de réhabilitation sera réalisée sur le Pont de Briange où les crues successives ont déchaussé une partie des fondations du pont et mis à nu la conduite d'eau potable qui traverse le ruisseau.

D'autres travaux d'investissement sont aussi décidés, mais le calendrier de réalisation devra tenir compte des subventions sollicitées et obtenues et correspondre aux capacités financières de notre commune.



## CÉRÉMONIE DES VŒUX

Vendredi soir 16 janvier se sont déroulés les vœux de la nouvelle municipalité, en présence d'un grand nombre de Saint-Reméziens et représentants des communes voisines, ainsi que du corps de Sapeurs-Pompiers du village. Étaient également présents aux côtés du Maire, Max THIBON, Président de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche et Maire de St-Alban-Auriolles, ainsi que Laurent UGHETTO, Conseiller Général et nouveau président de l'ADT (Agence de Développement Touristique). Après les traditionnels discours, Didier BOULLE a tenu à remercier une de nos infirmières Yvette ARCANGIOLI, qui prend le chemin de la retraite, et à présenter sa remplaçante, Marianne PARRE, qui est également membre des Sapeurs-Pompiers du village. Laurent UGHETTO lui a remis la médaille du Conseil Général. Nous souhaitons donc à Yvette une très bonne retraite et à Marianne bonne chance dans la prise de ses nouvelles fonctions. Tout le monde s'est ensuite retrouvé autour d'un apéritif dînatoire.



Photos : Guy RIMET et Nathalie BROUSSE

## RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement 2015 est en cours jusqu'au 14 Février. Gipsy DRESCHER et Brigitte SAINT JALMES assurent les fonctions d'agent recenseur, merci de leur réserver votre meilleur accueil.

Si vous n'avez pas le temps, sachez que le recensement par Internet est possible en utilisant les codes d'accès communiqués par nos deux agents.

Rappelons que le recensement déterminera la population officielle de la commune afin d'ajuster l'action publique ; les réponses restent confidentielles et seront traitées de manière anonyme.



## TRAVAUX D'ILLUMINATION DU CLOCHER



Afin de préparer l'illumination du clocher pour les fêtes, nos Sapeurs-Pompiers ont été mis à contribution pour la réalisation de ces travaux périlleux. Nos spécialistes, membres du GRIMP (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux), Christophe BRICHET et Benjamin MIDENA, dirigés par le Chef de Centre Nordine EL MESTARI, ont donc pris un peu de hauteur pour la pose des éclairages. Les services techniques municipaux étaient également de la partie. Un grand merci à eux, notre clocher a été joliment mis en valeur.



Photo : Loïc SAINT JALMES



## ECOLE

Dans le cadre du changement du rythme scolaire et de la mise en place des TAP (Temps d'Activité Périscolaire), la municipalité a mis en place ( en accord avec les enseignants et les parents d'élèves ) les activités suivantes le mercredi de 11h à 12h de ce 1er trimestre.



L' atelier l'art du clown animé par Roger BORIES, formateur des Arts du clown.



L'atelier travaux manuels animé par Marie-Jo SATGE , Marie-Pierre ROBERT et Dominique VALLOS.



L'atelier théâtre animé par Isabelle GELY de l'association "La scène enchantée", secondée par Nathalie SERRE.

## ARBRE DE NOËL DES EMPLOYÉS COMMUNAUX

Mercredi 17 décembre s'est déroulé dans la salle de la Mairie le traditionnel Noël de l'association des employés communaux. Après le discours d'ouverture de Mr le Maire Didier BOULLE, le président de l'association Frédéric GIORDAN a également lu un petit mot. Un colis a été ensuite offert à chaque employé.

Nous avons eu la visite surprise du Père Noël qui a remis des cadeaux aux enfants, mais qui a du repartir sans tarder compte tenu de son emploi du temps avant les fêtes...

Un apéritif a clôturé ce moment convivial.

Photos : Guy RIMET



## CCAS

Le goûter de Noël des aînés de 70 ans et plus a été organisé par le Comité Communal d'Action Sociale à la salle polyvalente le mercredi 10 décembre. Après le mot de bienvenue du Maire, ce fut un moment de convivialité partagé, où ambiance et gaieté étaient assurées par Lucien, accordéoniste. Un colis de Noël a été ensuite offert à tous.

Rappel : permanence tous les premiers jeudis du mois, de 14h à 15h au secrétariat de la Mairie.





## DÉPART EN RETRAITE DE MICHOU PANGON

Dimanche 16 Novembre s'est déroulée sur le site de la Grotte de la Madeleine une petite cérémonie pour fêter le départ en retraite de Michou PANGON, après 45 années de service.

La municipalité de Saint-Remèze avait réuni en secret sa famille, les guides, actuels et anciens, ainsi que les chauffeurs de cars, les accompagnatrices et accompagnateurs des différents tours opérateurs partenaires du site de la Madeleine.

Lors de son discours, Mr le Maire Didier BOULLE a tenu à « saluer et reconnaître l'aptitude, le profil et le professionnalisme sur cet aspect d'accueil : sourire, renseignements, réponses (y compris aux visiteurs pénibles). »

Mais, il a surtout tenu à saluer « de manière la plus officielle qui soit la volonté de Michou et Gilbert de remettre gracieusement à la municipalité, le fonds de commerce qu'ils ont créé » [...] « C'est un geste qui les honore ». Un cadeau leur a été offert.

Mr le Député Pascal TERRASSE, qui fut guide dans sa jeunesse, a dit quelques mots pour clôturer le discours. Tout le monde s'est retrouvé ensuite pour le pot de l'amitié.



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration du 11 novembre s'est déroulée sous un temps particulièrement maussade, malgré tout beaucoup de personnes étaient présentes ce jour-là.

Après le discours du Maire et l'Appel aux Morts, des gerbes étaient déposées au pied du monument et des stèles. A l'issue de ce moment d'émotion, un pot de l'amitié était offert par la municipalité au restaurant Les Marronniers. A cette occasion, les Sapeurs-Pompiers présentaient à Mr le Maire leur calendrier 2015.



## CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE DE PARIS

Dans le cadre du Concours Général Agricole 2014 de Paris, la commune de Saint-Remèze a remporté trois médailles d'or pour l'appellation Côtes du Vivarais :

- Blanc et rosé pour la Cave de Saint-Remèze (SCA Les Vignerons des Gorges de l'Ardèche. Chais du Vivarais).
- Rouge pour DUMARCHER Claude (Clos de l'Abbé Dubois).

Un grand bravo à nos viticulteurs.





## SOIRÉE VIN CHAUD

Vendredi 19 décembre a été organisée par la municipalité une soirée vin chaud, en présence d'une animation musicale dirigée par Patrick CUISANCE, musicien compositeur. Nos musiciens et chanteurs locaux étaient également de la partie. Cette manifestation a rencontré un vif succès compte tenu des conditions météo relativement clémentes pour la saison, ce fut un moment de convivialité très apprécié par les villageois présents ce soir là.



Photos : Guy RIMET et Loïc SAINT JALMES

## VIE DES ASSOCIATIONS

► Création d'une nouvelle association sur le village : Coach BioSport.

Afin de promouvoir les activités physiques et sportives au sein de notre commune et des communes voisines, l'association Coach BioSport est née. Les cours ont débuté aux premiers jours de l'année 2015.

L'association a pour vocation d'amener le sport au plus grand nombre.

Toutes et tous sont donc les bienvenus, des programmes adaptés à chacun peuvent être mis en place.

Un professeur vous attend à la salle du Devés, le mardi de 18h45 à 19h45 et le samedi de 10h30 à 11h30.

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, l'activité personnalisée peut se faire au domicile.

► L'association Patrimoine a repris ses activités. Son programme des sorties est présenté dans sa Feuille de Vigne et sur son site Internet.

► L'ensemble des associations a été contacté pour préparer les prochaines animations de l'été. Une Fête de village à l'ancienne est programmée pour les 25 et 26 juillet.

## INCIVILITÉS

Des incivilités ont été constatées en 2014 sur certains lieux publics de la commune. Le porche d'entrée du point d'informations et les toilettes publiques, le lavoir communal, le jardin d'enfants à la résidence du Déves ont été volontairement dégradés et même l'église a fait l'objet de dégradations stupides.

Ces réparations quelquefois coûteuses, mobilisent aussi le personnel communal et/ou les bénévoles du comité paroissial pour effectuer le nettoyage et la remise en état. Ces faits sont inconcevables et inacceptables. La Municipalité a donc déposé une plainte auprès de la gendarmerie de Vallon-Pont-d'Arc qui œuvre pour retrouver les coupables à partir des indices laissés. La dégradation d'un lieu culturel est considérée par la justice comme un délit et les protagonistes s'exposent à des sanctions très sévères.

Nous rappelons qu'il est de notre devoir de citoyen, de contribuable et de parent, de veiller à ce que de tels agissements ne se reproduisent plus.

## ETAT CIVIL

Décès de Madame Paulette Fougère, née Charmasson, le 10 novembre 2014, à l'âge de 88



## DÉCHETS MÉNAGERS ET TRI SÉLECTIF

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche assume la compétence de la collecte des déchets ménagers.

Le SICTOBA (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures de la Basse Ardèche) installé à Grospierres est compétent pour le traitement des déchets ménagers, mais aussi pour la collecte et le ramassage du tri sélectif (emballages, papier, verre).

Sur ce territoire (19 communes), le volume moyen collecté des déchets ménagers correspond à 303 kilos par habitant et par an. C'est beaucoup, on pourrait même dire que c'est beaucoup trop !

Sur certains périmètres assez similaires et peut-être mieux organisés, le volume collecté est inférieur à 100 kilos par habitant et par an.

Ceci impose une adhésion de tous les citoyens pour améliorer encore, et de façon significative, le tri des emballages et des matières compostables afin de minimiser le volume des ordures résiduelles.

La collecte au porte à porte plutôt que sur des P.A.V. (Point d'Apport Volontaire) permet de diminuer les volumes, mais l'élément le plus incitatif reste le paiement individuel à la pesée. Avec ce principe, chaque bac individuel est équipé d'une puce électronique qui permet de peser le volume des déchets et d'établir pour chaque foyer une facture correspondante aux déchets produits.

Ce système est déjà opérationnel sur les communes de Labastide-de-Virac, Ornac-l'Aven et Vagnas. En deux ans, le volume annuel des ordures produites sur ce secteur est passé de 400 tonnes à 160 tonnes. Ces chiffres se passent de tout commentaire.

La commune de Saint-Remèze candidatera pour mettre en place ce système qui va, de toute façon, se généraliser dans les années prochaines.

Afin d'anticiper sur cette échéance, il est de notre devoir de citoyen et de contribuable **d'améliorer encore notre tri sélectif afin de réduire, et de manière conséquente, les volumes d'ordures résiduelles qui sont aujourd'hui mis en décharge.**

## JOURNÉE DÉFENSE CITOYENNETÉ

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant cet anniversaire. Après cette opération de recensement, il est **obligatoire** d'accomplir une **Journée Défense Citoyenneté (JDC)**.

Les jeunes de Saint-Remèze sont généralement convoqués à l'escadron de Gendarmerie Mobile à Bourg-Saint-Andéol pour y accomplir cette journée. Trois thèmes essentiels sont présentés ce jour-là : les valeurs de la République, les forces armées françaises et les carrières possibles au Ministère de la Défense.

## PROCHAINEMENT...

► La Classic Sud Ardèche se disputera le samedi 28 février. Le départ et l'arrivée se dérouleront à Ruoms. L'épreuve permettra aux ardéchois d'assister à un formidable spectacle sportif mettant en scène les principales équipes françaises et étrangères présentes au Tour de France ( 18 équipes, 140 coureurs, le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> du dernier Tour de France, plus de 20 nationalités et une caravane composée de plus de 100 véhicules). Pour cette nouvelle édition, l'épreuve traversera notre commune. Un ravitaillement sera organisé par le Club des Chênes verts à la Maison Forestière. Ce jour-là pensez à tenir vos chiens enfermés pour le bon déroulement de la course.

► Concert Lyrique en l'église de Saint-Remèze le dimanche 12 avril à 17 h avec Gaëlle Marcherat.

► Journée randonnée Patrimoine : le 18 avril, avec trois circuits.

Site Internet Mairie : <http://www.saint-remeze.com>

Page  Mairie de Saint-Remèze